



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le 20 décembre à 20 h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Anne BOUHÉLIER.

**Étaient présents :** Mme BOUHÉLIER Anne, M. GIROUX Nicolas, M. GUILLIER Daniel, M. LOZANO Joseph, M. PRIEUR Bernard, M. ROUX Raymond

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROUX Raymond

Le Procès-verbal du 16 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **RÈGLEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :**

Mme le Maire informe le conseil qu'il n'existe pas de règlement pour l'assainissement collectif. Pour tenir compte des évolutions réglementaires et assurer une gestion efficace du service public d'assainissement, elle propose un modèle de règlement au conseil.

Après délibérations, le conseil adopte à l'unanimité un règlement pour l'assainissement collectif. Ce règlement se substitue à toutes délibérations votées par le passé pour l'assainissement.

Il sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

La redevance assainissement sera révisable chaque année.

Le règlement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **PROJETS DE TRAVAUX 2018:**

Mme le Maire propose au conseil de lister les projets prioritaires pour l'année 2018 afin de faire établir au plus tôt les devis correspondants.

Le conseil choisit ces travaux :

- réfection de la toiture du chevet de l'église
- travaux voirie par SIVOM : dernière partie de la Rue des Vignottes
- curage de fossés
- réfection du couvercle du puits de la Rue de la Mairie
- création d'un appentis pour le logement communal

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Mme le Maire informe le conseil que les habitants de l'entrée du village se plaignent de la vitesse excessive des véhicules. Aussi afin de trouver une solution, elle a pris contact avec les services du Conseil Départemental et le CAUE. Un rendez-vous sur le terrain est fixé en janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 30 .